

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 mai 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AEC 005-1328/09/CC

■ Approbation des modalités de concertation de la deuxième procédure de révision simplifiée du Plan d'Occupation des sols (POS) de Saint-Victoret - DUFHSU 09/3079/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le 8 octobre 2007, Marseille Provence Métropole a créé la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'intérêt communautaire à vocation d'activités d'Empallières sur la Commune de Saint-Victoret, s'étendant sur une superficie de 28 hectares et destinée à accueillir des bâtiments tertiaires et de petite production.

Cette opération s'inscrit dans le schéma de développement économique du secteur Nord-Ouest, avec la création des ZAC des Florides et des Aiguilles, dans un objectif d'aménagement équilibré du territoire communautaire souhaité par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

La traduction au Plan d'Occupation des Sols (POS) des règles d'urbanisme qui permettront la mise en œuvre de l'opération du Parc d'Activités d'Empallières nécessite la suppression de la zone agricole NC, d'une superficie de 4 hectares environ, située dans le périmètre de la ZAC.

Conformément aux dispositions légales, cette adaptation du document d'urbanisme entre dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée du POS. Celle-ci a été engagée par arrêté N° 09/075/CC du Président de la Communauté Urbaine en date du 21 avril 2009.

Pour mener à bien cette procédure, il appartient à l'organe délibérant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de définir les modalités de la concertation associant les habitants, les associations et les personnes concernées.

A cet effet, il est prévu que pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision simplifiée du

POS, soit tenu à la disposition du public, en Mairie de Saint-Victoret (Service Urbanisme) et au siège de la Communauté Urbaine, un dossier explicatif comprenant en outre un registre d'observations.

Le projet de révision simplifiée du POS fera l'objet d'une enquête publique avant d'être approuvé par la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains ;
- La loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, dite loi «Urbanisme et Habitat» ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007, approuvant le bilan de la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté d'Intérêt Communautaire à vocation d'activités économiques d'Empallières à Saint-Victoret et le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté.
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Victoret n° 25 du 28 avril 2009 donnant son accord pour l'engagement par Marseille Provence Métropole d'une procédure de révision simplifiée du document d'Urbanisme.
- L'arrêté n° 09/075/CC du 21 avril 2009 du Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prescrivant l'engagement de la 2ème procédure de révision simplifiée du POS de Saint-Victoret.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la ZAC d'Intérêt Communautaire à vocation d'activités économiques d'Empallières, sur le territoire de Saint-Victoret a été créée au 8 octobre 2007,
- Que cette opération s'inscrit dans le schéma global de développement économique de la Communauté Urbaine et notamment de son secteur Nord-Ouest,
- Qu'il est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de supprimer une zone agricole située sur le secteur de projet, en accord avec la Commune de Saint-Victoret.
- Que cette adaptation du POS entre dans le champ d'une procédure de révision simplifiée,
- Que le Président de la Communauté Urbaine a, par arrêté n°09/ 075/CC du 21 avril 2009, engagé la 2ème procédure de révision simplifiée du POS de la commune de Saint-Victoret, en vue de supprimer la zone agricole NC au lieu-dit Empallières,
- Qu'il convient de définir les modalités de la concertation associant les habitants, les associations et les personnes concernées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

La concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de la 2ème révision simplifiée du POS de Saint-Victoret sera formalisée par la tenue à la disposition du public, en Mairie de Saint-Victoret (Service Urbanisme) et au siège de la Communauté Urbaine, d'un dossier explicatif comprenant en outre un registre d'observations.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à saisir le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur afin d'organiser l'enquête publique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - sous politique C120 – nature 6226 – fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à
L'Aménagement de l'Espace Communautaire

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI